

CRÉATION ÉTUDIANTE À AVIGNON
JUILLET 2025

L'association Art + Université + Culture souhaite présenter deux créations étudiantes lors du festival d'Avignon 2025.

Cet appel est ouvert aux étudiant·e·s de France métropolitaine et d'Outre-mer, autonomes ou réuni·e·s au sein d'un collectif, inscrit·e·s dans un établissement d'enseignement supérieur national, université, institut ou école, quel que soit le cursus choisi et l'année d'étude. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une journée de présence des politiques et services culturels universitaires, organisée à l'université d'Avignon en partenariat avec le réseau TRAS.

1- RÈGLEMENT DE L'APPEL À PARTICIPATION

CANDIDATURES

Conditions et modalités de participation

Les étudiant·e·s souhaitant candidater peuvent soumettre un projet de spectacle vivant dans les catégories suivantes : danse, théâtre, cirque, pluridisciplinaire.

Lorsque le projet est porté par un collectif, celui-ci doit être composé d'au moins 50% d'étudiant·e·s inscrit·e·s dans un établissement membre du réseau A+U+C (la liste est consultable sur le site : <https://www.auc.asso.fr/annuaire/>).

Le·s candidat·e·s doit·doivent être constitué·e·s ou accompagné·e·s par une structure juridique, telle une association. Ils·elles doit·doivent être en conformité avec la réglementation en matière de droits d'auteurs.

Le projet doit prôner une légèreté technique et accepter une adaptabilité en fonction des espaces proposés sur le campus de l'université d'Avignon.

Le répertoire est laissé au libre choix des participant·e·s.

La durée totale de la représentation **ne doit pas excéder 60 minutes**.

Le dossier d'inscription est à remettre au service culturel de son établissement **au plus tard le 6 décembre 2024 date de rigueur**.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné.

Pré-sélections

Une première sélection a lieu sur dossier au sein de l'établissement.

Un jury composé d'expert·e·s dans les différentes catégories sera constitué pour la circonstance. Il sélectionnera, sur dossier, un projet artistique qui participera aux auditions en visioconférence.

Sélections

La deuxième séance de sélection se déroulera en visioconférence avec 10 minutes de présentation, suivie par un entretien avec le jury. Le jury sera constitué par A+U+C et composé d'expert·e·s.

Aucun report de date n'est possible. L'absence à l'audition sera disqualifiante.

À l'issue de cette sélection, les candidat·e·s recevront la réponse sous quinze jours.

Pour les candidat·e·s retenu·e·s, acceptation vaut engagement à participer au festival d'Avignon.

Projets sélectionnés

Pour la communication de l'événement, les candidat·e·s s'engagent à fournir visuels et textes de présentation **avant le 28 février 2025**.

Durant le festival

Les représentations des projets sélectionnés auront lieu en **juillet 2025 au sein du campus de l'université d'Avignon**. La date précise de l'événement sera communiquée ultérieurement par le réseau A+U+C.

La représentation pourra avoir lieu dans une salle ou en extérieur. Dans tous les cas, le spectacle ne pourra avoir lieu dans un lieu équipé et devra s'adapter aux conditions de représentation. L'université d'Avignon et A+U+C se réservent le droit de choisir le lieu le plus adapté.

Tout matériel et décors extérieurs devront faire l'objet d'un agrément par le coordinateur technique avant utilisation.

2- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, **à remettre avant le 6 décembre 2024 au service culturel de l'université**, doit comporter impérativement :

- La fiche d'inscription ci-jointe, complétée par la ou le responsable du projet, accompagnée d'une attestation d'assurances
- Une présentation argumentée du projet et de la démarche artistique (pouvant être composée de ces points-ci : choix du texte, choix de la forme proposée, proposition de lieu, mise en scène, CV des acteur·rice·s, etc.) (2 pages maximum hors CV)
- Les justificatifs pour l'obtention des droits d'auteur·rice·s pour présenter le spectacle (autorisation des tiers et ayant droits, œuvres composites)
- Tout apport pouvant mettre en lumière l'intention du projet : supports de communication, historique du collectif le cas échéant, affiches, accroches, photos, budget et subventions, etc.
- Une vidéo du spectacle d'une durée maximale de 20 minutes (optionnel)

Chaque candidat.e, y compris les membres des collectifs, accepte, avec sa candidature et son éventuelle participation au festival, que des photos et vidéos de sa personne en condition de travail ou de représentation soient prises et utilisées à titre promotionnel dans le cadre de la communication d'A+U+C et du service culturel de son établissement d'origine sans contrepartie financière ni restriction particulière.

3- FINANCEMENT DU PROJET

Tous les candidat.e-s s'engagent à se déplacer, se loger et se nourrir dans des conditions décentes sur le budget propre du projet artistique.

Pour aider à financer les deux projets artistiques retenus par le jury final qui aura lieu en janvier 2025, l'association A+U+C attribuera à chacun d'eux :

- une allocation forfaitaire de base de 1 000 euros TTC,
- ainsi que 1 000 euros TTC pour les projets impliquant de 1 à 3 personnes, 2 000 euros TTC pour les projets impliquant de 4 à 8 personnes, et 3 000 euros TTC pour les projets impliquant plus de 9 personnes.
- Un soutien financier supplémentaire sera défini par A+U+C pour les projets artistiques des territoires d'outre-mer.

Cette allocation devra être restituée en cas de non-participation au festival.

Les candidat.e-s peuvent en outre solliciter une subvention auprès du Crous de leur région via le dispositif Culture-ActionS, ainsi qu'auprès de leur établissement via le Fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

4- INFORMATIONS ET DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les demandes d'informations et la remise des dossiers de candidature doivent être effectuées auprès du service culturel de l'établissement d'enseignement supérieur des candidat.e-s, sous réserve de participation de leur établissement.

5- CALENDRIER

Diffusion de l'appel à projets par les services culturels des établissements d'enseignement supérieur : du 16 novembre au 6 décembre 2024 inclus.

Date limite de candidature : au plus tard le 6 décembre 2024.

Pré-sélection des projets artistiques par les établissements participants : entre le 7 et le 15 décembre 2024.

Date limite de transmission des informations concernant les projets pré-sélectionnés au réseau A+U+C à l'adresse auc@auc.asso.fr : au plus tard le lundi 16 décembre 2024.

Auditions des projets sélectionnés en janvier 2025.

